

Handicap et scolarisation : petits pas en avant

A l'aube de l'application de la nouvelle loi du 11 février 2005, les attentes des parents des enfants handicapés, réunis, hier, en colloque à Strasbourg, restent fortes.

« L'an dernier, on a tellement cassé les pieds qu'on a obtenu une AVS (auxiliaire de vie scolaire) à 100 % », a témoigné une maman d'une petite fille âgée de cinq ans, infirme moteur cérébral. « A la rentrée prochaine, mon mari et moi avons décidé de ne plus nous battre. Si l'AVS n'est qu'à 50 %, que devons nous faire pour montrer que la loi n'est pas appliquée ? Appeler un huissier pour faire constater que l'institutrice refuse notre enfant ? »

La question, cinglante, a suscité un silence embarrassé dans les rangs des participants au colloque, organisé, hier à Strasbourg, par un collectif de parents d'enfants handicapés, Espace Ressources 67. Une directrice d'école lui a conseillé de préférer le dialogue, provoquant quelques signes de protestation parmi les

présents. Les réflexions, entendues hier, montrent bien que, quelles que soient les avancées de la loi, incontestables, il subsiste des tensions, voire des conflits entre des services qui, en général, déclarent faire de leur mieux et le degré de satisfaction des familles. « 80 % des élèves des classes d'intégration scolaire ne sont pas handicapés et j'ai dû envoyer deux courriers pour signaler que ma fille se faisait frapper », raconte Marie-Jeanne Bouchet-Braunstein, mère d'une fillette, atteinte d'un léger handicap mental.

Les associations, des aiguillons

Désormais, sa petite Nina est scolarisée en milieu ordinaire avec l'aide d'une AVS à 50 %. « Sans AVS, elle devrait être en institution », reconnaît cette



JEAN-MARC LOOS

La petite Chloé, infirme moteur cérébral. Sa maman s'est battue pour qu'elle bénéficie d'un accompagnement de qualité à l'école.

Ce qui change

La nouvelle loi sur le handicap instaure des changements, dont le droit à compensation. Elle crée des maisons départementales des personnes handicapées. A Strasbourg, le lieu a été inauguré il y a peu, 6a rue du Verdon. Il constitue une plateforme unique d'accueil, d'information, d'accompagnement, de conseils pour faciliter les démarches.

Dans l'Éducation nationale, ce sont des enseignants référents qui vont assurer la cohérence du parcours de l'enfant handicapé. Pour 2006/2007, il y en aura 7 dans le Haut-Rhin et

14 dans le Bas-Rhin. Ce sont eux qui coordonneront l'équipe de suivi de scolarisation.

Le Dr Jeanne Kochanowski, conseiller technique auprès du recteur, a fait un bilan positif de l'évolution. En 2005, 3437 élèves handicapés sont intégrés dans un milieu ordinaire en Alsace, avec une pyramide de l'élémentaire (1607) au lycée (344 élèves). A l'université, 150 élèves se déclarent handicapés. Au fil des ans, on note une augmentation constante des demandes d'aménagement des examens.

maman, par ailleurs présidente du Cisi (collectif pour l'intégration scolaire individualisée). « Certes, il y a des progrès, tous les départements disposent désormais d'AVS, mais il n'y a en pas assez. Dans le Bas-Rhin, suite au dépôt de bilan du Chainon manquant, il y a eu un recul par rapport à la qualité de la formation des AVS. »

La plupart des interlocuteurs, en particulier, Gilles Paumier, secrétaire général de la Fnaseph (fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves

présentant un handicap) ont plaidé en faveur de la pérennisation des emplois AVS qui restent une des clefs d'une intégration scolaire réussie. « Les associations ont leur mot à dire, dans le cadre de la nouvelle loi » a déclaré Michel Laurent, ancien inspecteur d'académie. « A elles de jouer le rôle d'aiguillon pour poursuivre la scolarisation en milieu ordinaire ». Encore et toujours des combats à mener par des bénévoles...

de la loi du 11 février 2005 VALÉRIE BAPT